

Info riverains - Règles exceptionnelles autour du 14 juillet



À l'occasion des festivités du **14 juillet**, et **par mesure de prévention**, une **interdiction temporaire de sortie des déchets est mise en place**.

Il sera **interdit de sortir les poubelles et les encombrants** :

- **Du samedi 12 juillet à 12h jusqu'au mardi 15 juillet à 8h**

Cette mesure est prise par arrêté municipal n°2023.122 pour garantir la sécurité de tous durant cette période sensible.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.